

Séance du 07/10/2021

Date de convocation : 01/10/2021

L'an deux mil vingt et un, et le sept du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence d'Alexandre ORMAUX, Maire.

Date d'affichage : 08/10/2021

Présents : Ludovic BRENOT, Christophe CHAPUIS, Fabrice COQUARD, Benoît FOLIN, Stéphanie JUPILLE, Juline MACOR, Carole MENETRIER, Julien MONIN, Alexandre ORMAUX, Nicolas PHILIPPE.

Absente excusée : Sandrine BOYER-CLOP ayant donné pouvoir à Stéphanie JUPILLE.

M Christophe CHAPUIS a été élu secrétaire.

2021-40

Objet de la délibération : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE ET SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions de secrétaire de Mairie

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- la suppression, à compter du 01/12/2021 d'un emploi permanent à temps non complet 15.36/35^{ème} d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet 15.36/35^{ème} d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.,

PRECISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

2021-41

Objet de la délibération : SUBVENTION AU CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 1900 € au CCAS. (400 euros de dons pour diverses associations, 1500 euros destinés à la confection des colis des anciens.)

2021-42

Objet de la délibération : TARIFS 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs pour l'année 2022 comme suit :

OBJET	TARIFS
Utilisation du tracteur communal et accessoires éventuels uniquement pour d'autres collectivités avec notre chauffeur	75 € / heures
Location atelier jus de fruits	32 € la journée
Location atelier distillation	32 € la journée
Salle communale	170 € le Week-end - 110 € un jour
Electricité en sus	0.25 € le kWh

2021-43

Objet de la délibération : APPROBATION DE LA LISTE DEFINITIVE D'AFFOUAGE 2021-2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Clôture la liste d'affouage 2021-2022 à 33 feux ou foyers comme suit :

1 BEJEAN Philippe	12 GODARD Jean	23 ORMAUX Yannick
2 CHAPUIS Christophe	13 GUICHARD Christophe	24 PARRATTE Cyril
3 CHAPUIS Frédéric	14 JEANNEY Pascal	25 PERVERIE Brigitte
4 CHAPUIS Michel	15 KRATTINGER Alain	26 PHILIPPE Laurence
5 DEMOULIN Emmanuel	16 KRATTINGER Emmanuel	27 PETITJEAN Frédéric
6 DURAND Daniel	17 LAMBOLEY Claude	28 PHILIPPE Nicolas
7 ESCANDE Jean-Marc	18 MENETRIER Denis	29 PHILIPPE Patrick
8 FALVO Armand	19 MENETRIER Johan	30 RIGOULOT Pascal
9 FAUCHON Éric	20 ORMAUX Alexandre	31 SZEJMAN Didier
10 FRANCOIS Monique	21 ORMAUX Bernard	32 TROSSAT Jean-Luc
11 FRANCOIS Sébastien	22 ORMAUX Emmanuel	33 TROSSAT Pierrette

2021-44

Objet de la délibération : DESIGNATION D'UN REFERENT SYTEVOM

Lors de la Conférences de Maires le 9 septembre dernier, les objectifs de la CCPR en matière d'optimisation de la collecte sélective des déchets recyclables ont été présentés. Il a également été proposé de nommer un ou plusieurs référents dans chaque commune dont le rôle sera :

- De participer aux campagnes de caractérisation du tri avec le SYTEVOM
- D'être un relai d'information auprès des habitants sur les consignes de tri ;
- De faire le lien avec la CCPR pour la diffusion des informations notamment au travers du bulletin municipal ;
- D'assurer la communication envers les usagers identifiés comme faisant des erreurs de tri sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Monsieur Benoît FOLIN référent SYTEVOM qui accepte.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire
Alexandre ORMAUX

